



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 104/2023/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 9 JUIN 2023 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**PORTANT ENGAGEMENT SUR LE DISPOSITIF TRANSITOIRE DE MISE EN BALLE DES
DECHETS DANS L'ATTENTE DE LA MISE EN SERVICE DE L'UVE**

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 8

Nombre de Conseillers Présents : 26
Date de convocation : 3 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Sandrine JACQUES – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Magali ROBO – Hélène SERVIUS – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA

PROCURATIONS (8) : Daniel CASTOR donne procuration à Serge SMOCK – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD – Teed GASPARD donne procuration à Patrick LECANTE – Chester LEONCE donne procuration à Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Roland LOEMIE donne procuration à Kenny CHEN-TUNG – Anne-Michèle ROBINSON donne procuration à Sandrine JACQUES – Rolande SILEBER donne procuration à Claire CHINON – Patricia VICTOR donne procuration à Xavier CLERVAUX

ÉTAIENT ABSENTS : Gilles ADELSON – Dominique BERTONI – Albanie CIPPE – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Nestor GOVINDIN – Elaine JEAN – Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA-HORTH – Claude PLENET – Axel RINO – Corinne SIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique AZER

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20230609-104-AP-2023-DE Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023 |
|--|

| | |
|---------------|--|
| 32 POUR | Serge BAFU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Sandrine JACQUES – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Hélène SERVIUS – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA Daniel CASTOR – Serge FELIX – Teed GASPARD – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Rolande SILEBER – Patricia VICTOR |
| 0 CONTRE | |
| 2 ABSTENTIONS | Monique AZER – Eliodore TORVIC |

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 78/2015/CACL portant approbation du plan de financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'une nouvelle Installation de stockage de déchets non Dangereux ;

Vu la délibération N° 79/2015/CACL portant approbation du plan de financement de l'étude portant sur la préqualification de sites pour une nouvelle Installation de stockage de déchets non Dangereux ;

Vu la délibération N° 100/2017/CACL portant validation de l'établissement de l'Installation de stockage de déchets non Dangereux sur le site B 4-3, parcelle AT 003, commune de Macouria, pour la conclusion d'une convention d'occupation longue durée ;

Vu la délibération N° 18/2018/CACL portant déclaration d'intention et de concertation sur le projet l'Installation de stockage de déchets non Dangereux sur la commune de Macouria ;

Vu la délibération N° 90/2018/CACL portant bilan de la procédure de concertation relative au projet d'Installation de stockage de déchets non Dangereux sur le site B 4-3 ;

Vu la délibération N° 86/2021/CACL portant création d'une future Installation de Stockage de déchets non dangereux (ISDND) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mercredi 07 juin 2023 ;

| |
|---|
| <p>Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20230609-104-AP-2023-DE Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023</p> |
|---|

Vu la délibération N° 133/2021/CACL portant approbation du mode de gestion de l'Installation de stockage de déchets non Dangereux et de l'Unité de Valorisation Energétique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mercredi 07 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 07 juin 2023 ;

Vu le Rapport N° 103/2023/CACL portant engagement sur le dispositif transitoire de mise en balle des déchets dans l'attente de la mise en service de l'UVE ;

Considérant qu'il convient d'afficher la stratégie de la C.A.C.L. dans la gestion complexe des déchets entre UVE, ISDND de Macouria et fermeture de l'ISDND des Maringouins ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 104/2023/CACL portant engagement sur le dispositif transitoire de mise en balle des déchets dans l'attente de la mise en service de l'UVE.

ARTICLE 2

D'approuver la feuille de route stratégique permettant de faire aboutir la DSP en cours et les infrastructures complémentaires utiles, et rappelées ci-après :

- La poursuite et l'aboutissement de la DSP en cours permettant de retenir le délégataire en charge de la construction et de l'exploitation pour une durée de 20 ans de L'UVE, projet phare de la CACL.
- Au travers de cette délégation de service public, la réalisation et l'exploitation de l'ISDND résiduel B4-3, pour une durée de 20 ans ; A la mise en service de l'UVE, l'ISDND B4-3 permettra d'enfouir l'ensemble des déchets ultimes et les déchets non fermentescibles.
- Le stockage actuel se poursuit à l'ISDND des maringouins jusqu'à saturation, en intégrant la dernière extension prévue.
- A partir de juin/ juillet 2025, date approchée de la saturation des maringouins, et dans l'attente de la mise en service de l'ISDND de Macouria B4-3, il sera mis en œuvre la mise en balle des DMA fermentescibles, avec un stockage de façon optimisée sur les maringouins (pour une durée maximale de 1 an, soit jusqu'en juin 2026).
- Jusqu'à la mise en service de l'UVE, et à partir de juin 2026, stockage sur le site de l'UVE, dans le cadre d'une ICPE, et mise en ISDND de Macouria des seuls déchets non fermentescibles.

ARTICLE 3

D'approuver le principe d'engagement sur le process complémentaire de mise en balles des déchets et approuver le principe de lancement des études correspondantes.

ARTICLE 4

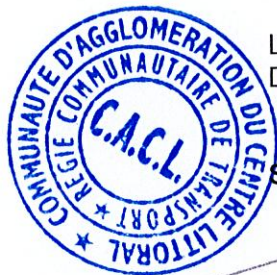
D'autoriser, le Président sur ces bases, à signer les marchés et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 9 juin 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL



Serge SMOCK

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20230609-104-AP-2023-DE
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023